



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-HQV-A2

Déposé le : 2.12.14

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Fourniture ou construction, les marges de manœuvre des marchés publics

Question posée

Conformément à ce qui a été fait dans la commune de Bassins et dans des communes du canton de Fribourg, l'Etat peut mettre à disposition le bois qui serait utilisé dans le cadre de la construction des logements du village olympique des JOJ 2020. Y a-t-il une vraie incompatibilité avec les marchés publics (cf. à l'avis de droit de Me Brahier) si l'Etat utilise cette opportunité et pour quelles raisons ?

Nom et prénom de l'auteur :

Pierre Volet

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :